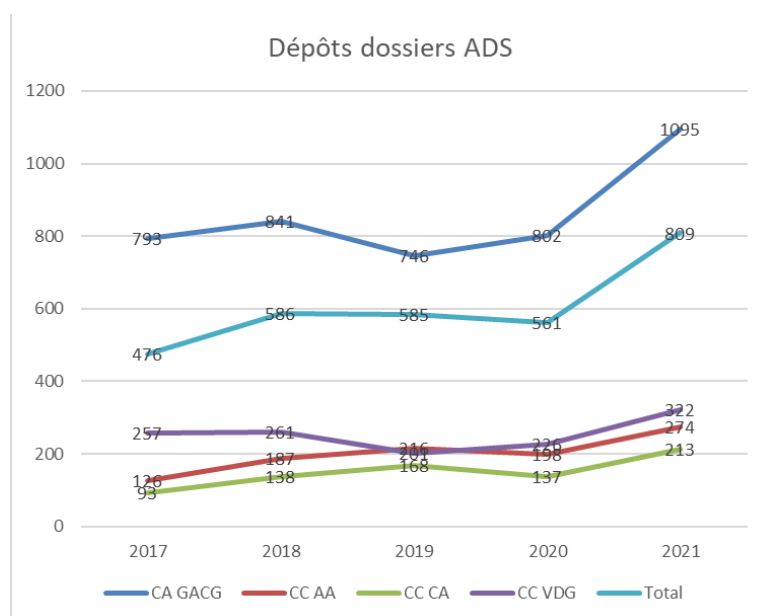




## BILAN DU SERVICE ADS DE L'ANNÉE 2021

Depuis sa création en 2018 suite au désengagement de l'Etat dans l'instruction gratuite pour le compte des communes des autorisations d'urbanisme, le nombre de communes adhérentes au service ADS est passé de 68 à 77. Pour assurer cette instruction, le PETR a donc recruté 2 agents instructeurs. L'encadrement, la mise en place du service et la formation des agents recrutés, est quant à lui assuré par des agents du service unifié Ville d'Auch/CA Grand Auch Cœur de Gascogne.

Par ailleurs, le volume de dossiers déposés est en augmentation (exception de 2020 en légère baisse suite à la crise sanitaire du COVID) mais l'année 2021 a connu une très forte croissance et ce, sur l'ensemble des EPCI du territoire.



**809**

Dossiers déposés en 2021

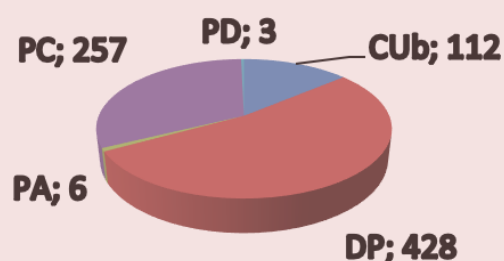
**570**

dépôts de dossiers initialement  
prévu

### Nombre dossiers bruts 2021

	Prévisions	Réalisation
Cub	87	112
DP	241	428
PA	4	6
PC	235	257
PD	3	6
<b>TOTAL</b>	<b>570</b>	<b>809</b>

### PETR du Pays d'Auch dossiers déposés en 2021



# FONCTIONNEMENT DU SERVICE EN 2021

Rappel de la procédure d'instruction d'un dossier :



## N° 01 - Dépôt de dossier au SI

Identification du dossier arrivant au courrier par le chef de service



## N° 02 - Pour tous les dossiers

- Remontée des contraintes et servitudes dans OPENADS
- Analyse du dossier
- Lancement des consultations de services
- Vérification des règles opposables et de la conformité du projet à ces critères



Retard sur les dossiers à faible enjeu en 2021



## N° 03 - Préparation de la décision

- Préparation de la décision
- Transmission de l'avis du SI et proposition de décision au maire décision expresse ou tacite

### TOUS LES DOSSIERS TRANSMIS AU SERVICE SONT INSTRUITS

En février 2021, suite au départ d'un instructeur, un nouvel agent a été recruté. Cet agent, non professionnel du métier d'instructeur, a démarré son cycle de formation pour finalement quitter la collectivité début juillet. Après 2 campagnes de recrutement, dont une infructueuse, et une période de préavis, 2 nouveaux agents ont rejoint l'équipe ADS en février 2022 (le comité syndical du PETR ayant validé le renforcement du service pour faire face au surcroît de travail).

Compte tenu que le service n'a fonctionné qu'avec un instructeur et son cadre référent à partir de juillet 2021, mais aussi pour faire face au nombre croissant de dossiers déposés, un traitement des dossiers par priorisation a été établi et validé par la présidente du PETR, dont les principes clés sont :

- Une qualification du niveau d'enjeu avec une priorisation des projets :
  - économiques ou d'intérêt public,
  - soumis à servitudes générant des consultations de services obligatoires et/ou des majorations de délais (ABF, archéologie, ERP, inondation, CDPENAF, CDAC, défrichement,
  - Régularisation de travaux ou nouveau dépôt suite à 1er refus ou pré-contentieux
- En cas d'instruction favorable, une décision tacite pour les DP sans prescriptions et la production d'un certificat de non opposition.



**Une instruction de tous les dossiers, peu importe le niveau d'enjeu**

# PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE

[service.instruction-ads@pays.auch.fr](mailto:service.instruction-ads@pays.auch.fr)

05 62 60 64 93

Tiffany BERTONE

Responsable du pôle ADS



Mathilde CARRAU

[mathilde.carrau@pays.auch.fr](mailto:mathilde.carrau@pays.auch.fr)



Yves Baudouin AMANI

Référent

[yves-baudouin.amani@pays.auch.fr](mailto:yves-baudouin.amani@pays.auch.fr)



Chloé CAHUZAC

[chloe.cahuzac@pays.auch.fr](mailto:chloe.cahuzac@pays.auch.fr)

- et après ?

Construction du projet de service sur 2 ambitions :

-Favoriser le déplacement des instructeurs sur le territoire pour accompagner le traitement des dossiers ;

-Organiser des permanences au sein des 3 EPCI pour recevoir les pétitionnaires avec l' élu de la commune d'implantation du projet

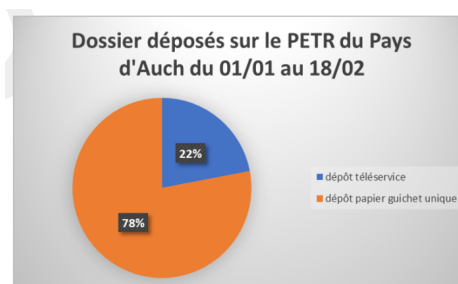
## LA DÉMATÉRIALISATION

L'année 2021 a également été dense pour le service ADS car il a fallu préparer la mise en place de la dématérialisation du service au 1er janvier 2022. De nombreux échanges et paramétrages ont eu lieu durant le 2ème semestre pour que l'outil du PETR puisse être raccordé à la plateforme de l'Etat (PLAT'AU).



Téléservice accessible depuis le site internet des EPCI et du PETR

<https://ideau.atreal.fr>



Bilan de la mise en place de la dématérialisation depuis le 1er janvier 2022

Tous dossiers confondus : CUa, CUb, DP, PA, PC, PD

### Rappel concernant l'instruction dématérialisée des dossiers :

Les communes n'ont plus à envoyer les dossiers papiers au service instructeur, sauf pour les dossiers ERP dont les plans fournis sont supérieurs au format A3 ou bien si les architectes n'ont pas fournis les plans sous fichiers PDF.